

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26

**N° 19 – PETITE ENFANCE –  
EDUCATION – JEUNESSE**

**Projet éducatif territorial  
« Plan mercredi » 2024-  
2027 : Autorisation de  
signature de la  
convention avec  
l'Education Nationale**

**Rapporteur :**

Guillaume Boivin, conseiller  
municipal délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 05 avril 2024 à 18 heures**

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

**Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

**Pouvoirs :**

- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Guillaume Colas, adjoint
- Christine Gonzalo conseillère municipale à Manuel Vaquero, conseiller municipal délégué
- Isabelle Tinaud-Nouvian, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Yvette Debarbieux, conseillère municipale à Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillère municipale
- Hugo Maillos, conseiller municipal à Pascal Lafitte, conseiller municipal

**Absents :** Monique Labattut, conseillère municipale

**Date de la convocation :** 29 mars 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Nathalie Morice a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

## N°19 - PETITE ENFANCE – EDUCATION – JEUNESSE

### Projet éducatif territorial « Plan mercredi » 2024-2027 : Autorisation de signature de la convention avec l'Education Nationale

M. Boivin, conseiller municipal délégué, expose :

En application du décret (n° 2015-996) du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires, du code de l'éducation et du code de l'action sociale et des familles, la commune de Saint-Jean-de-Luz appliquera son nouveau PEDT-Plan mercredi à compter de la rentrée de septembre 2024.

Le comité de pilotage et de coopération éducative a validé l'évaluation du PEDT 2021-2024 et sa reconduction pour la période 2024-2027.

Les cinq objectifs éducatifs partagés avec l'ensemble des acteurs de l'éducation sont :

1. Contribuer au mieux-être de l'enfant et à son intégration dans la collectivité
2. Mieux prendre en compte les enjeux du développement durable
3. Favoriser le développement de la créativité par l'accès aux pratiques culturelles et linguistique
4. Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble
5. Développer l'action et l'expression corporelle par la découverte d'activités sportives

Afin de formaliser l'engagement de la commune et de ses partenaires (la CAF et l'association Sagardian) dans cette démarche éducative complémentaire, une convention doit être signée avec l'Education Nationale jointe en annexe 10.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le Projet éducatif Territorial Plan mercredi 2024-2027 (annexe 11),
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi à la rentrée de septembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Petite enfance, jeunesse et éducation » du 21 mars 2024,
- Approuve le Projet éducatif Territorial Plan mercredi 2024-2027 (annexe 11),
- Autorise M. le Maire à signer la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi à la rentrée de septembre 2024.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

